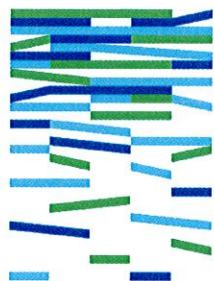


Béthune, le 20 MAI 2014

Monsieur Philippe DORTHE
Conseiller régional d'Aquitaine
Conseiller général
Conseil régional d'Aquitaine
14 rue François de Sourdis
33000 BORDEAUX

Objet : Carrelets de pêche sur le domaine public fluvial géré par VNF
Référence : 2060/1400999/0520
Affaire suivie par Roland Bonnet
Chef de l'ADVE téléphone 05 61 36 24 35 – courriel roland-m.bonnet@vnf.fr



Monsieur le Conseiller Régional,

Je fais suite à votre intervention auprès de M. SAINT-ANDRE, député du Pas de Calais, auquel vous avez fait part des inquiétudes manifestées par les pêcheurs quant au renouvellement des actes d'occupation domaniale des carrelets implantés sur le domaine public fluvial de la Garonne et de la Dordogne.

Je vous informe que j'ai décidé de délivrer dans le délai d'un mois une nouvelle autorisation d'occupation temporaire pour toutes les demandes de renouvellement qui nous sont parvenues. J'en ai informé M TRELY, président de l'association des pêcheurs ADAPAEF.

Mes services reprendront très prochainement contact avec l'association et les autres gestionnaires de domaine public confrontés aux mêmes demandes, afin de mettre au point les modalités de délivrance de nos actes d'occupation domaniale dans l'avenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Marc Papinutti
Directeur général

